VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **01 octobre 2021 à 16 h 00**

AUJOURD'HUI **premier octobre deux mille vingt et un**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 24 septembre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Nicaise JOSEPH à Lucas PEYRE, Julien BONY à Cécile LAPORTE, Jean-Pierre BRENAS à Catherine PINET-TALLON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Marianne MAXIMI, Diego LANDIVAR à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Dominique BRIAT et Nicolas BONNET arrivent pendant la présentation de la question n°1.
Alexis BLONDEAU arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).
Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Christophe BERTUCAT).
Eric FAIDY demande une suspension de séance à 17h41, à laquelle M. le Maire accède.
Rémi CHABRILLAT quitte la séance pendant la suspension de celle-ci et donne pouvoir à Thomas WEIBEL.
Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance à 17h50.
Les élus du groupe Avenir Républicain quittent la séance pendant le débat de la question n°3.
Pierre SABATIER quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Anna AUBOIS.
Anne-Laure STANISLAS quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à Marion BARRAUD.

Rapport N° 10

CANDIDATURE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND A LA LABELLISATION CITE EDUCATIVE POUR LE TERRITOIRE SAINT JACQUES NORD

Suite à la labellisation Cité éducative du territoire « La Gauthière-Les Vergnes », Monsieur le Maire a souhaité, en accord avec Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme et Monsieur le Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, que la Ville de Clermont-Ferrand se porte candidate à l'obtention du label d'excellence "Cité Éducative" pour le territoire « Saint-Jacques-Nord » avec ses établissements d'enseignement au nombre desquels figurent les groupes scolaires Édouard Herriot/Jean Jaurès/Jean Macé/Pierre Mendès-France et le collège Charles Beaudelaire chef de file de la Cité éducative. Au titre de la continuité éducative d'autres établissements d'enseignement seront sollicités pour s'associer, dans un cadre partenarial, à la Cité éducative.

Ce programme interministériel part du constat que l'École est un élément essentiel de mobilisation afin de mettre en synergie la responsabilité des familles, l'engagement des collectivités locales, la richesse du tissu associatif, le dynamisme de sa jeunesse et l'investissement des professionnels qui y travaillent. Il englobe l'enfance et la jeunesse de 0 à 25 ans.

Il s'agit d'élaborer puis de mettre en œuvre une stratégie territoriale ambitieuse, un engagement continu ainsi qu'une coordination étroite des acteurs éducatifs afin de contrer les logiques de ségrégation et de décrochage à l'œuvre sur le territoire de la Cité Éducative et de créer les conditions de la réussite des enfants et des jeunes.

Le dossier de labellisation a été présenté par les trois pilotes que sont la Ville de Clermont-Ferrand, porteuse du projet, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) du Puy-de-Dôme et la Préfecture du Puy-de-Dôme.
Durant les trois années du programme, la gouvernance de la Cité Éducative, assurée conjointement par la Ville de Clermont-Ferrand, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) et la Préfecture du Puy-de-Dôme, veillera à associer les partenaires institutionnels (ex : CAF du Puy-de-Dôme, Clermont Auvergne Métropole), le secteur associatif, les mouvements d'éducation populaire, les parents, les jeunes du territoire ainsi que l'ensemble des opérateurs et partenaires intervenant dans le champ éducatif, culturel, sportif .... à l'ensemble du dispositif.

Le projet de cité éducative se devait d'être transmis à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), au plus tard, le 30 septembre 2021, en vue de sa labellisation. Il a d'ores et déjà fait l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs intervenant directement ou indirectement sur le territoire Saint-Jacques Nord.

Il vous est proposé d'approuver la candidature de la Ville de Clermont-Ferrand au label « Cité éducative » pour le territoire Saint-Jacques Nord et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires y afférant ainsi que ceux relatifs à la réalisation des objectifs de la Cité éducative dès l'annonce de sa labellisation.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 OCT. 2021

Pour le Maire,
L'Adjointe chargée de la petite enfance,
L'enfance et de la jeunesse

Cécile AUDET

